

Arrêté portant modification du Schéma Régional
de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-
Barthélemy 2018-2023

Service Suivi et Appui
des Etablissements

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE
DE GUADELOUPE, SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L 1434-3 et R 1434-1 ;

Vu l'arrêté ARS/PRAP/N°971-2018-07-05-002/PRS du 05 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé (SRS) 2018-2023 pour la région Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy ;

Vu l'avis de consultation ARS/POS/GH n°971-2019-09-26-001 du 26/09/2019 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe le 02 octobre 2019 ;

Après consultation de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie le 26 novembre 2019 ;

Après consultation du Conseil Régional par correspondance le 02 octobre 2019 ;

Après consultation du Conseil Départemental par correspondance le 02 octobre 2019 ;

Après consultation de la Collectivité de Saint-Martin par correspondance le 02 octobre 2019 ;

Après consultation de la Collectivité de Saint-Barthélemy par correspondance 02 octobre 2019 ;

Après consultation de l'Association des Maires par correspondance le 02 octobre 2019 ;

Après consultation du Préfet de région le 02 octobre 2019 ;

Considérant la proposition de réorganisation au niveau régional de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique et des implantations des équipements matériels lourds telle que mentionnée à l'avis de consultation du 26/09/2019 ;

Considérant l'avis favorable des instances consultées ;

Considérant l'impact de cette réorganisation sur les objectifs de l'évolution de l'offre prévus au schéma régional de santé 2018-2023

ARRETE :

Article 1^{er} – le schéma régional de santé est modifié conformément aux dispositions inscrites dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la juridiction administrative compétente dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

Article 3 - La Directrice de l'Animation et Organisation des Structures de Santé de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Gourbeyre, le - 4 FEV. 2020



La Directrice Générale

Valérie DENUX

Gourbeyre, le 26 SEP. 2019

Service émetteur :
Gouvernance Hospitalière
Affaire suivie par : Lucie FAIDER
Marie-Josée MOVREL
Courriel : lucie.faider@ars.sante.fr
Marie-josée.movrel@ars.sante.fr

Tél. : 05 90 99 44 91
Fax : 05 90 99 99 73

Réf. :

NOTE

Sur propositions de modification du schéma régional de santé publié le 05/07/2018¹

Dans l'objectif de répondre aux besoins de proximité de la population, des adaptations et des complémentarités de l'offre de soins sont nécessaires. En effet, le diagnostic conduit à observer une répartition inégalitaire de l'offre sur le territoire, notamment dans le traitement de l'insuffisance rénale et chronique et l'accès aux moyens de l'imagerie médicale. Il est essentiel d'améliorer la qualité de prise en charge de l'ensemble de la population.

Traitement de l'insuffisance Rénale et Chronique :

La prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale, est l'une des priorités de la stratégie de santé. Elle a pour but de développer la prévention de cette maladie chronique. Le traitement de la maladie rénale chronique doit être adapté à chaque cas.

La qualité de vie des patients pris en charge et le maintien d'une autonomie au domicile sont des critères importants du traitement, qu'il est nécessaire de prendre en compte. La Guadeloupe est particulièrement concernée, par la prévalence à cette maladie qui est une fois et demie plus élevée que dans l'hexagone.

Afin de garantir une meilleure accessibilité à la dialyse au sein de l'aire géographique de la Basse-Terre, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre une antenne en Nord Basse-Terre. **Cette offre supplémentaire d'accès aux installations de traitement de l'insuffisance rénale chronique** permettra de réduire les déplacements des patients de cette zone pour se rendre sur les sites actuels de dialyse, et plus particulièrement ceux résidants en côte sous le vent.

Equipements matériels lourds

Les besoins médicaux en IRM et en Scanographe à utilisation médicale augmentent chaque année en raison du vieillissement de la population et de la recrudescence de pathologies liées aux cancers et aux arrêts vasculaires cérébraux. Ce qui entraîne une augmentation des délais de prise en charge et crée des difficultés d'accès aux soins. Il convient dès lors de diversifier les équipements en imagerie, de réduire les délais d'accès à ce type d'examen et de couvrir l'ensemble du territoire.

Les populations de la côte sous le vent, du Nord et du Sud de la Grande-terre (riviera du Levant, côte occidentale et côte est) accèdent plus difficilement aux équipements, car ces zones ne sont

¹ Cf lien SRS 2018 : <https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-ii-2018-2023>

pas pourvues en équipement matériel lourd. **L'installation d'un IRM spécialisé ostéoarticulaire et d'au moins quatre scanographes** permettraient de réduire le temps de trajet et les délais d'attente des usagers.

Autre modifications

Certains besoins ont été mis à jour en fonction des autorisations accordées depuis la publication du SRS en 2018.

Modification de l'annexe du SRS relative aux implantations d'activités de soins et d'équipement matériel lourd

Le tableau modifiant le nombre d'implantation d'équipement matériel lourd par ajout, réduction et suppression d'implantations par rapport au bilan initial publié en 2018,

La Directrice Générale,

Valérie DENIS



Service émetteur :
Gouvernance Hospitalière

Territoire Guadeloupe :

ACTIVITES	INDICATEURS	MODALITE ou/ FORME	IMPLANTATIONS ¹		
			Implantation ² totale prévue au SRS sur ce territoire	Déjà Autorisés	Besoins
Médecine	Implantation	Hospitalisation complète	9 (8)	9 (8)	0(0)
		Hospitalisation partielle ()			
	Implantation	Hospitalisation à domicile	8	8	0
Chirurgie	Implantation	Hospitalisation complète (Anesthésie Chirurgie Ambulatoire)	4 (5)	4 (5)	0
Gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale	Implantation	GO en Hospitalisation complète	4	4	0
	Implantation	Néonatalogie sans soins intensifs en Hospitalisation complète	1	1	0
	Implantation	Néonatalogie avec soins intensifs en Hospitalisation complète	2	2	0
	Implantation	Réanimation néonatale en Hospitalisation complète	2	2	0
	Implantation	Centre Périnatal de Proximité	1	1	0
Psychiatrie	Implantation	Adulte : Générale Hospitalisation complète et partielle de jour/nuit Appartement thérapeutique Placement familial Infanto juvénile : Placement familial, Hospitalisation partielle de jour	3	3	0
Soins Longue durée	Implantation	Hospitalisation Complète	3	3	0
Activité interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endo vasculaire, en cardiologie		Actes électrophysiologiques de rythmologie Actes électrophysiologiques de cardiologie	3	2	0
Traitement des grands brûlés	Implantation	Adulte / Pédiatrique Hospitalisation complète	SIOS 1 (Gpe)	1	0
Greffe d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques	Implantation	greffe de Rein Adulte (greffe de Rein pédiatrique)	SIOS 1(Gpe)	1 (0)	0(0)

¹ N/B : La demande d'autorisation porte sur l'activité. L'accent peut être mis sur la modalité et/ou la forme. Les données entre parenthèse indiquent la forme de l'autorisation faisant l'objet du besoin.

² Somme entre activités autorisées et besoins non couverts à la date de publication du BQOS

Neurochirurgie	Implantation		SIOS 1 (Gpe)	1	0
Chirurgie cardiaque	Implantation	Adulte / Pédiatrique Hospitalisation complète	SIOS 1 (Martinique)	SIOS 1 (Martinique)	0
Activité interventionnelles sous imagerie médicale, par voie en neuroradiologie	Implantation		SIOS 1 (Martinique)	SIOS 1 (Martinique)	0
Médecine d'urgence	Implantation	SAMU	1	1	0
	Implantation	SMUR	2	2	0
	Implantation	SU SU (pédiatrique)	4(1)	4(1)	0
	Implantation	SMUR Antenne	1	1	0
Réanimation	Implantation	Adulte	2	2	0
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Implantation	Hémodialyse en centre pour adultes	4	4	0
	Implantation	Hémodialyse en unité médicalisée	5	4	1
	Implantation	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple	1	1	0
	Implantation	Hémodialyse en unité d'autodialyse assistée	5	4	1
	Implantation	Hémodialyse à domicile	1	1	0
	Implantation	Dialyse péritonéale à domicile	2	2	0
	Implantation	Unité de dialyse saisonnière	1	1	0
Activités cliniques et biologiques d'assistance à la procréation et activités de diagnostic prénatal	Implantation	AMP (Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal)	1	1	0
		DPN Génétique moléculaire	1	1	0
		DPN Biochimie et marqueurs sérique	1	1	0
	Implantation	AMP Bio : prépa., conserv. sperme pour insé	2	2	0
Traitement des cancers	Implantation	Radiothérapie externe	1	1	0
	Implantation	Chimiothérapie ou autre traitement spécifique du cancer (forme non précisée) (forme possible : HC, partielle, HAD)	4	4	0
	Implantation	Chirurgie des cancers : urologie	2	2	0
	Implantation	Chirurgie des cancers : digestive	3	3	0
	Implantation	Chirurgie des cancers : mammaire	3	3	0
	Implantation	Chirurgie des cancers : gynécologie	3	3	0
	Implantation	Chirurgie des cancers : ORL et maxilo-faciale	2	2	0
	Implantation	Chirurgie des cancers : thoracique	1	0	1

		Radiothérapie métabolique (Sources non scellées) utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées (anciennement médecine nucléaire)	1	1	0
SSR polyvalent	Implantation	SSR polyvalent Adulte Hospitalisation complète (Adulte hospitalisation partielle)	16 (10)	16 (10)	0
	Implantation	SSR polyvalent Pédiatrie (âge non différencié)	1	0	1
SSR appareil locomoteur	Implantation	Adulte Hospitalisation complète (Adulte hospitalisation partielle)	4 (4)	4 (4)	0
SSR système nerveux	Implantation	Adulte Hospitalisation complète (Adulte hospitalisation partielle)	6(5)	5(4)	1(1)
SSR cardio-vasculaire	Implantation	Adulte Hospitalisation complète (Adulte hospitalisation partielle)	1	1	0
SSR affections onco-hématologiques	Implantation	Adulte Hospitalisation complète (Adulte hospitalisation partielle)	1	0	1
SSR digestif, métabolique, endocrinien	Implantation	Adulte Hospitalisation complète (Adulte hospitalisation partielle)	3(3)	3(3)	0
SSR conduites addictives	Implantation	Hospitalisation complète Hospitalisation de jour	1 (1)	1 (1)	0
SSR personnes âgées, polypathologiques, dépendantes	Implantation	Hospitalisation complète Hospitalisation de jour	8 (6)	8 (6)	0

EQUIPEMENT MATERIEL LOURD	INDICATEUR	TYPE	IMPLANTATIONS		
			Implantation ³ totale prévue au SRS sur ce territoire	Déjà Autorisés	Besoins
Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émission, caméra à positons	Nombre d'appareil	Caméra à scintillation sans détecteurs d'émission de positons	3	2	1
Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émission, caméra à positons	Nombre d'appareil	Dont TEP SCAN	1	1	0
Scanographe à utilisation médicale	Nombre d'appareil		10	6	4
Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	Nombre d'appareil	Ostéo articulaire	5	4	1
Caisson hyperbare	Nombre d'appareil		1	1	0



³ Somme entre activités autorisées et besoins non couverts à la date de publication du BQOS

Territoire Iles du Nord :

ACTIVITE	INDICATEUR	MODALITE ou/ et FORME	IMPLANTATIONS		
			Implantation ⁴ totale prévue au SRS sur ce territoire	Déjà Autorisés	Besoins
Médecine	Implantation		2	2	0
	Implantation	Hospitalisation à Domicile	1	1	0
Chirurgie	Implantation	Hospitalisation complète (Anesthésie Chirurgie Ambulatoire)	1 (1)	1 (1)	0
Gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale	Implantation	GO en Hospitalisation complète	1	1	0
	Implantation	Néonatalogie avec soins intensifs en Hospitalisation complète	1	1	0
Psychiatrie	Implantation	Adulte : Générale Hospitalisation complète	1	1	0
Médecine d'urgence	Implantation	SMUR	1	1	0
	Implantation	SU	1	1	0
	Implantation	SU Antenne	1	1	0
	Implantation	SMUR Antenne	1	1	0
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Implantation	Hémodialyse en unité médicalisée	1	1	0
	Implantation	Hémodialyse en unité d'autodialyse assistée	1	1	0
Traitement des cancers	Implantation	Chimiothérapie ou autre traitement spécifique du cancer (forme non précisée)	1	0	1
SSR polyvalent	Implantation	Adulte Hospitalisation complète (Adulte hospitalisation partielle)	2(1)	2(1)	0

EQUIPEMENT MATERIEL LOURD	INDICATEUR	TYPE	IMPLANTATIONS		
			Implantation ⁵ totale prévue au SRS sur ce territoire	Déjà Autorisés	Besoins
Scanographe à utilisation médicale	Nombre d'appareil		2	2	0
Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	Nombre d'appareil		1	1	0

⁴ Somme entre activités autorisées et besoins non couverts à la date de publication du BQOS

⁵ Somme entre activités autorisées et besoins non couverts à la date de publication du BQOS

